



Bordeaux, le 18.12.2024

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde,

Objet : services sociaux départementaux du libournais

Les collègues du libournais (secrétaires, pôle prévention et assistants sociaux) nous alertent sur les conséquences des restrictions budgétaires dans l'exercice de leurs missions auprès des familles girondines.

Les notes de cadrages budgétaires produites courant de l'année 2024 ont déjà fortement impactées les aides allouées aux familles précarisées et les décisions à venir sur 2025 sont particulièrement inquiétantes. Ces éléments confrontent les collègues à une forme d'échec dans leurs missions d'accompagnement et de prévention avec des commandes institutionnelles contradictoires et un décalage entre les valeurs que sous-tendent l'exercice de cette mission de solidarité et les moyens alloués pour l'exercer.

Ainsi, les aides CAPED sont fortement réduites, les aides au RSA ont été supprimées (mobilité, aménagement...), les renouvellements des aides ASE sont conditionnés à la participation financière de familles déjà très précarisées, pour des familles nouvellement accompagnées ces mêmes demandes ne sont plus possibles, ce qui pose la question de l'inégalité de traitement du public que nous recevons.

Idem pour l'accès au soin, essentiel sur un territoire disposant de très peu de ressources publiques, avec des délais d'attente de plus en plus long pour des prises en charges psychologiques ou des bilans, le recours aux praticiens en libéral est indispensable. D'autant plus que, la MDPH est de plus en plus restrictives dans ces décisions.

Ce contexte budgétaire et les consignes hiérarchiques sur les aides financières, nous conduisent parfois à ne plus les instruire ne permettant pas aux familles de solliciter un recours auquel elles ont droit.

Concernant la protection de l'enfance au cœur de nos missions et de celles du département, nous nous interrogeons sur cette commande paradoxale, à savoir réduire le recours au placement des mineurs et

SNUTER33 FSU
Département de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223
33074 Bordeaux Cedex
☎05 56 99 35 17 ✉ fsusnuter33@gironde.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

accélérer leur retour au domicile tout en supprimant des outils de prévention (financement d'internats, d'activités extra-scolaires, prises en charge de soins, AP jour...).

Pour rappel, une mesure de placement est prononcée lorsqu'il y a un danger avéré, que la prévention a trouvé ses limites et que l'entourage n'est pas en mesure de prendre le relais. Actuellement de nombreux enfants demeurent au domicile parental avec une mesure de placement non exécutée.

De même, les mesures d'accueils provisoires qu'ils soient de jour ou permanents sont des outils nécessaires pour répondre à un besoin des familles accompagnées en prévention et permettent d'éviter la dégradation des conditions de vie d'enfants déjà en grande fragilité.

Toutes ces mesures ne peuvent plus être mises en place faute de places et désormais faute de budget alors même que l'utilisation de ces outils de préventions ont déjà fait leurs preuves et sont nécessaires à l'évolution positives des familles que nous accompagnons.

Ce sont des familles et des enfants qui sont pris en otage dans ces choix de réductions budgétaires. Le département ne nous permet plus d'assurer sa mission de protection de l'enfance et de fait de respecter le cadre légal qui s'impose à nous.

Ce constat est d'autant plus marqué dans les territoires ruraux moins dotés en opérateurs associatifs que la métropole et où la mobilité est encore plus difficile. Dans ce contexte, les collègues s'interrogent légitimement sur une rupture d'équité d'accès au service public pour les populations rurales.

In fine, ces restrictions vont dégrader la situation de nombreuses familles en prévention et en insertion avec une augmentation probable des mesures de protection et du RSA.

En conséquence, les collègues demandent :

- **Une transparence totale sur les orientations budgétaires prises en 2025 concernant l'ensemble de leurs missions.**
- **Un assouplissement des décisions relatives aux demandes d'aides financière au titre de la prévention ASE notamment en matière d'accès au soin.**
- **Le maintien des moyens alloués aux principaux partenaires associatifs avec lesquels ils travaillent.**
- **Le remplacement de tous les départs en retraite et le renouvellement de tous les contrats en renfort ou sur poste permanent.**

Dans le cadre du dialogue social, nous vous sollicitons pour organiser rapidement une rencontre avec les élus en charge de cette mission de service public et en présence d'une délégation de collègues.

Pour la FSU Territoriale,
Manuel Haneuse

SNUTER33 FSU
Département de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223
33074 Bordeaux Cedex
☎05 56 99 35 17 ✉ fsusnuter33@girond.fr

